

## AVIS D’AFFICHAGE

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

### POSTE DE PERSONNEL PARATECHNIQUE

#### PRIMAIRE :

TITRE D'EMPLOI : **SURVEILLANT(E) D'ÉLÈVES (SUPPLÉANCE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE )**

1 poste à combler de 17.50 heures par semaine. (8h00 à 9h00 et 11h à 13h30 du lundi au vendredi)

**DESCRIPTION SOMMAIRE** : Le surveillant au primaire fait partie de l'équipe de vie éducative, sous l'autorité du responsable Vie Éducative. Il veille particulièrement à l'application du règlement intérieur, à la sécurité physique et morale des élèves et à la mise en œuvre de la discipline indispensable à la vie de la collectivité.

Le surveillant assure l'accueil et la garde des élèves en dehors des heures d'enseignement. Le surveillant chargé de l'étude est appelé à organiser des activités, à vérifier les présences habituelles ou occasionnelles, à assurer le contact avec les parents et la surveillance dès la fin de la période d'étude.

**QUALIFICATIONS EXIGÉES** : Être titulaire d'une attestation de 5<sup>e</sup> secondaire, avec option appropriée, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

**EXIGENCES DU POSTE** : Discipline personnelle, autorité et rayonnement, disponibilité, polyvalence, réactivité, discernement. Sens aigu de la diplomatie et du travail en équipe. Aptitudes à la gestion de classe, sens des relations humaines. La connaissance du système éducatif français est un atout.

**ÉCHELLE DE TRAITEMENT** : De 33 891 \$ à 48 492 \$ pour un temps plein -Selon la convention collective.

**HORAIRE DE TRAVAIL** : Du lundi au vendredi, selon les besoins du service.

**PÉRIODE DE FONCTION** : 11 novembre 2019 au 23 juin 2020

### PÉRIODE D’AFFICHAGE

du 16 octobre au 5 novembre 2019 inclusivement

**Prenez note que les employés intéressés doivent soumettre leur candidature à travers le portail administratif.**

*Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.*

Le Collège international Marie de France souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées et invite les personnes handicapées à leur faire part de leurs besoins d'adaptation.

L'emploi du masculin singulier est utilisé pour alléger le texte. Tous les postes sont également proposés aux hommes et aux femmes.